

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## 1er-Mai à Sonapresse / L'Union : des attentes et de grandes avancées

ENA  
Libreville/Gabon

À la Sonapresse/L'Union, c'est le contexte actuel du Groupe que les esprits ont privilégié. Pour un Groupe dont les indicateurs étaient au rouge, qu'en est-il de la situation actuelle ?

Le délégué du personnel, Olivier Ndembi, a su gré à la direction d'avoir réussi à renverser la tendance, en stoppant cette " oraison apocalyptique qui avait plongé les employés dans une sorte d'insécurité de perdre leurs emplois ". Du fait qu'une première vague de licenciements venait de plonger l'entreprise dans une profonde incertitude. Qu'elle soit organisée le jour de la célébration et sur le site même de l'entreprise, cette fête du travail n'indique-t-elle pas une innovation profonde ? " La présente cérémonie est à inscrire dans l'histoire de la Sonapresse en ce qu'elle constitue la première célébration du genre ", a dit le délégué du personnel qui a salué les efforts de la direction en redressant l'entreprise : réduction des déficits, dialogue social, facilitation de l'accès aux crédits et à la propriété... " Mais beaucoup reste à faire ", devait relever Olivier Ndembi, notamment dans l'amélioration du traitement du personnel avec le relèvement des salaires,

la gestion des carrières, la sécurité et la santé au travail...

Que perçoit-on dans les perspectives ? Selon l'Administrateur fondé de pouvoir (AFP), Éric-Fernand Boundono, l'horizon semble s'éclaircir. Dans une société caractérisée par les frustrations et les tensions au moment de sa prise de fonction, une stratégie a été mise en œuvre pour " un retour à la sérénité, en dépit de sa mauvaise santé financière ". Le " plus jamais de licenciement " a prospéré avec la conversion de statuts de personnel, de nouvelles embauches, la réponse aux revendications des agents, les discussions avec différents organismes et établissements bancaires au profit du même personnel.

Mais au-delà de tout cela, l'A-FP a tenu à fixer chacun sur la notion de responsabilité et de professionnalisme qui n'est autre que la consécration de " chacun à l'énergie, à la tâche, à son épanouissement au sein de la société par son apport à l'entreprise, la promotion de l'éthique, de la réussite par le travail... "

Une ambiance de forte communion et des agapes ont agrémenté la rencontre. Tout le personnel, autour du président du Conseil d'administration, Igor Nyambie-Simard, se laissant aller aux différents rythmes musicaux gabonais et africains.



Photo : Jocelyn Abila

Un instantané de la fête hier dans la cour de L'Union.



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP



Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques

### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Visa de conformité de la DGMP :

Date de lancement : 02 mai 2023  
Appel d'Offres : N°01/AON/PIAEPAL/BAD/GAB/MERH/UCP/2023  
Nom du Projet : Programme de développement du secteur de l'eau et de l'assainissement au Gabon, premier sous-Programme Intégré pour Alimentation en Eau Potable et l'Assainissement de Libreville «PIAEPAL» - Volet 1 : Eau Potable  
Source de financement : BAD : N° 2000200003602 & AGTF : N° 5050200000651  
Numéro du Projet : P-GA-E00-001

#### 1. OBJET

Le Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques lance un appel d'offres pour la **CONSTRUCTION DU BATIMENT ANNEXE DE LA DIRECTION GENERALE DE L'EAU POUR ABRITER L'UNITE DE COORDINATION DU PROJET (UCP) PIAEPAL**

#### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

#### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des marchés publics.

#### 4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les Soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

#### 5. RETRAIT DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous, contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de **200 000 FCFA**. Ce montant est de

**100 000 FCFA** pour les **PME disposant d'un agrément PME**, conformément à l'arrêté n° 032.21/MER/MBCP fixant le barème des frais de passation des marchés publics. Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

**Unité de Coordination du Projet (UCP) PIAEPAL**  
Immeuble du Ministère de l'Eau et de l'Énergie  
Bâtiment C, 3ème Etage  
Pont de Gué-Gué, Impasse 1235V  
BP : 1172 Libreville, République Gabonaise  
Téléphones : (+241) 07 17 91 65 / (+241) 06 33 06 95  
E-mail : ucp\_piaepal18@yahoo.com

#### 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

#### 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **12 juin 2023 à 10h00** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 2% du montant de l'offre HT. A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics et en application du deuxième alinéa de son article 100, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant aux plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

#### 8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des Soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **12 juin 2023 à 10h30**.

Le Directeur Général des Marchés Publics

  
Eugène Péna / MINESA OYAME

Le Coordonnateur du Projet PIAEPAL

  
Gervais NGUEMA MBA